# Appel à propositions
## « Jeunes Équipes AIRD » (JEAI)

***pour l'émergence d'équipes de recherche au Sud, en partenariat avec une unité de recherche placée sous la co-tutelle d'au moins un des membres de l'AIRD***

**Date de clôture : 2 juillet 2012**

## Objectifs/contexte

Dans le cadre de sa mission de renforcement des capacités de recherche, de formation et d'innovation dans les pays des Suds, l'Agence Inter-établissements de Recherche pour le Développement (AIRD) soutient les communautés scientifiques des Suds dans leur recherche d'autonomie et de reconnaissance internationale, ainsi que dans le développement de réseaux collaboratifs.

Le Programme JEAI vise l'**émergence ou le renforcement d'équipes de recherche des Suds** dans le cadre de partenariats scientifiques avec des unités de recherche placées sous la tutelle d'un ou de plusieurs membres de l'AIRD. Son but n'est pas de financer des individus ni d'appuyer des équipes solides et reconnues, mais de permettre à un groupe de chercheurs du Sud de se constituer en équipe, ceci à travers la réalisation d'un projet de recherche et de formation par la recherche. La réalisation du projet, accompagnée par une étroite collaboration avec l'unité de recherche Nord partenaire, doit servir de catalyseur pour que l'équipe soutenue devienne un pôle de référence dans son domaine et s'insère plus facilement dans des réseaux scientifiques nationaux et internationaux.

Cet appel à proposition est ouvert à tous les membres de l'AIRD (**CIRAD, CNRS, Université française, Institut Pasteur, INSERM, IRD**). Cependant, les contraintes financières imposent les règles suivantes :

- **Pour les projets dont le correspondant est un chercheur ou enseignant-chercheur rattaché à l'une des 58 unités de recherche IRD** (www.ird.fr/la-recherche/unites-de-recherche), cet appel à proposition est **ouvert sans conditions**.
- **Pour les projets dont le correspondant est rattaché à une unité de recherche hors-IRD**, cet appel à proposition est **conditionné par un cofinancement de 50% du coût global du projet**. Ce cofinancement doit être assuré par un engagement formel de l'institution de rattachement à cofinancer le projet proposé en cas de sélection par l'AIRD.

Les projets présentés dans ce cadre s'inscriront dans un des champs thématiques suivants :

- Développement et gouvernance
- Vulnérabilités, inégalités et croissance
- Frontières, et dynamiques sociales et spatiales
- Maladies infectieuses, en particulier émergentes et négligées
- Nutrition
- Maladies de civilisation
- Interactions plantes-santé
- Vulnérabilité et changement climatique
- Risques et aléas naturels
- Ressources en eau
- Productions et sécurité alimentaires
- Écosystèmes et biodiversité
- Énergies durables, transports

En termes **géographiques**, les projets concernent prioritairement l'Afrique et le bassin méditerranéen sans exclure des projets pertinents dans d'autres régions du monde (Amérique latine, Océan indien et Asie du Sud-Est). Les priorités géographiques suivent toutefois le classement établi par le comité d'aide au développement de l'OCDE (www.oecd.org/cad/stats/listecad).

## Conditions d'éligibilité

Cet appel à propositions concerne la création ou la consolidation d'équipes de recherche des pays du Sud travaillant sur un des thèmes de recherche énumérés ci-dessus. La notion de « **jeune équipe** » s'entend du point de vue de la date - récente - de création, et non de l'âge de ceux qui la composent. En effet, même si la participation de jeunes chercheurs est encouragée, les chercheurs plus expérimentés peuvent avoir un rôle essentiel pour l'encadrement des plus jeunes et des doctorants accueillis. Une JEAI doit compter **au moins trois chercheurs permanents** : c'est là une garantie de la pérennité de l'équipe. Ces chercheurs peuvent ou non appartenir à une même institution. L'unicité du lieu d'implantation de la JEAI est recommandée, mais n'est pas impérative. En cas d'implantations multiples, la complémentarité entre celles-ci et les modalités de la gouvernance associée devront être détaillées. Une « jeune équipe » peut aussi accueillir des post-doctorants.

Le projet d'équipe est monté dans le cadre d'un **partenariat avec au moins une unité de recherche** placée sous la tutelle d'une institution membre de l'AIRD. Ce partenariat n'implique pas que l'ensemble des activités de la JEAI soit lié au projet de l'unité de recherche concernée. Une JEAI doit avoir des actions conjointes avec une unité de recherche, mais elle doit conduire sa recherche de façon autonome. Néanmoins, le recouvrement partiel des champs scientifiques de l'équipe et de l'unité est un atout qui doit permettre de favoriser l'accompagnement scientifique de l'équipe candidate tout au long du processus de soutien et d'établir des liens durables sur la base de l'échange et de l'intérêt mutuel.

## Conditions de sélection

Le **soutien de(s) institution(s) Sud** de rattachement des membres de la JEAI candidate est primordial. Aussi s'engage(nt)-elle(s) à faciliter la réalisation du projet proposé, notamment, en assurant les charges qui lui (leur) revienne(nt) en qualité d'employeur : rémunérations, charges sociales selon les règles en vigueur dans le pays, fonctionnement de base, locaux, soutien administratif… L'(es) institution(s) de rattachement appuie(nt) le responsable du projet dans ses démarches auprès d'organismes tiers pour la bonne fin du projet. Il est attendu qu'elle(s) soutienne(nt) également ses démarches pour valoriser et pérenniser les acquis de l'association : les connaissances, les savoir-faire et l'équipe en tant que telle. **Il est également souhaité que cette implication se concrétise par une mise à disposition significative de ressources** : décharge de cours, faible pourcentage de frais de gestion (**7% maximum**) pour les institutions qui gèrent directement les crédits attribués aux équipes, mise à disposition de personnel (techniciens…), bourses pour des étudiants…

En vue de la pérennisation du projet d'équipe, les évaluateurs seront attentifs à l'adéquation du projet avec les **priorités nationales ou régionales** des lieux d'implantation des JEAI. Pour cette raison, il est important de bien situer le projet dans son environnement : dans quelles priorités nationales ou régionales s'insère-t-il ? Les membres de l'équipe sont-ils insérés dans des réseaux de recherche ? Quelles sont les activités de transfert vers la société prévues ? Existe-t-il localement une filière de formation supérieure dans le domaine de recherche de la JEAI candidate ? Comment la JEAI constituée envisage-t-elle de pérenniser son existence ? Quelle est la stratégie envisagée pour assurer la valorisation scientifique des travaux de recherche ? Le dossier doit répondre de façon explicite et claire à ces questions.

Le dossier doit également montrer clairement les **capacités de gestion d'équipe** du responsable de la JEAI.

Les évaluateurs seront attentifs à ce que la JEAI candidate et l'unité de recherche partenaire établissent un **partenariat équilibré**. En effet, la collaboration concerne les activités scientifiques,

mais également l'animation scientifique d'une équipe de recherche : le management d'équipe, la recherche de financement, la valorisation des travaux. Ni une mise sous tutelle, ni un désintérêt complet, il s'agit d'une interaction féconde, basée sur l'intérêt mutuel.

## Processus de sélection

La sélection des projets se fait en trois temps :

1) **Le porteur de la JEAI candidate envoie à l'AIRD (jeai@ird.fr) une fiche descriptive du projet (informations de contact et thématiques du projet - modèle téléchargeable sur le site) trois semaines avant la clôture de l'appel à proposition ; un accusé de réception confirme la bonne réception par l'AIRD.**
2) Le dossier complet est envoyé à l'AIRD (modèle téléchargeable sur le site) ; l'AIRD examine les candidatures au vu des critères d'éligibilité du programme. Un accusé de réception confirme ou infirme la recevabilité du projet.
3) Les candidatures recevables font l'objet d'une évaluation scientifique de la part de deux rapporteurs et sont soumis à un comité d'arbitrage, qui statue collégialement sur la base des critères suivants :
   * l'équipe : quel est le potentiel de l'équipe en termes de structuration, au vu de sa composition et de son projet ? Présente-elle un projet collectif cohérent ?
   * la qualité scientifique du programme de recherche : le programme est-il en adéquation avec les compétences de l'équipe et le calendrier de travail apparaît-il réalisable ? La méthodologie est-elle bien explicitée ?
   * la demande budgétaire : est-elle pertinente au regard du programme de recherche et du projet général de l'équipe ?
   * l'association avec l'unité de recherche placée sous la tutelle d'au moins un des membres de l'AIRD : est-elle réelle ? Peut-elle effectivement contribuer à renforcer les compétences collectives de l'équipe et œuvrer à son autonomisation ?
   * l'environnement de l'équipe : est-il favorable à sa structuration ? Comment l'équipe se positionne-t-elle dans son environnement ?

## Modalités de l'appui

La qualité de JEAI est accordée pour **trois ans**, sous réserve d'une évaluation positive à mi-parcours. Une décision attributive d'aide fixe les règles de partenariat entre l(es)'institution(s) de rattachement des membres de la JEAI, le responsable de la JEAI et l'AIRD.

Chaque JEAI ainsi créée recevra une aide qui dépendra des besoins du projet**,** du nombre de chercheurs concernés et du temps consacré au projet mais sera plafonnée, en fonction de la pression de la demande. Le montant maximum accordé sera de **50 000 euros pour 3 ans**, pour financer des frais de fonctionnement, du petit équipement, des missions locales, des missions internationales (en priorité pour les chercheurs Sud) et la participation à des colloques et couvrir d'éventuels frais de publication. Dans le cas où il est prévu que l'argent soit transféré à l'équipe via l'institution de rattachement, les frais de gestion sont limités à 7%. Le soutien est ponctué par trois **évaluations** : examen technique et financier à l'issue de la première année, évaluation à « mi-parcours », évaluation finale qui conditionnent le versement des différentes tranches de financement (30%, 30%, 30%, 10%).

Au-delà de cette aide, l'AIRD examinera avec le plus grand intérêt les demandes de **bourses individuelles** (Bourses de thèse et BEST) qui pourraient être déposées par ces équipes dans le cadre des appels à candidatures organisés par l'AIRD.

## Constitution du dossier

Les pièces constitutives du dossier sont les suivantes :
- un dossier de candidature dûment rempli (formulaire JEAI 2012) ;
- un chronogramme d'activités ;

- une lettre de motivation du responsable de l'équipe candidate ;
- une lettre d'engagement du correspondant scientifique appartenant à l'unité de recherche partenaire de l'équipe candidate pour l'accompagnement du projet de JEAI ;
- une note du directeur de l'unité de recherche partenaire dans laquelle il s'engage à appuyer la JEAI candidate si elle est retenue ;
- une lettre d'accord argumentée du (des) responsable(s) des institutions Sud auxquelles sont rattachés les membres de l'équipe, présentant leurs engagements en termes d'appui au projet en cas de sélection par l'AIRD ;
- **pour les JEAI dont le correspondant est rattaché à des unités de recherche hors-IRD** : une lettre d'engagement de l'institution Nord de rattachement (CIRAD, CNRS, Université française, Institut Pasteur, INSERM) à cofinancer le projet proposé en cas de sélection par l'AIRD.

## Calendrier

Appel à propositions : **11 mai – 2 juillet 2012**
Date limite d'envoi de la fiche descriptive : **8 juin 2012**
Sélection des projets : **septembre 2012**
Diffusion des résultats : **octobre 2012**
Mise en place des fonds : **février 2013**

## Dépôt des candidatures :

*L'IRD dispose de représentations en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Afin de constituer votre candidature, il est vivement encouragé de prendre contact avec la **représentation IRD** du pays ou de la zone où se situe votre projet (http://www.ird.fr/l-ird-dans-le-monde), afin que le représentant de l'IRD localement puisse en prendre connaissance et vous accompagner pendant l'élaboration du dossier et la mise en œuvre du projet, s'il est sélectionné.

*Les dossiers sont élaborés par les responsables des « jeunes équipes », puis transmis aux correspondants et directeurs des unités de recherche partenaires, qui les complètent et adressent à l'AIRD :
**- un exemplaire original (papier)** à l'adresse ci-après
- **un document PDF unique* nommé « AAP2012_JEAI-NOM-de-la-JEAI » à jeai@ird.fr**

** Le document pdf unique est l'assemblage, en un seul document, de toutes les pièces constitutives du dossier*

**Adresse pour l'envoi postal**

AIRD
Direction des programmes de recherche et de la formation au Sud
Service Renforcement des capacités/JEAI
IRD
Immeuble « Le Sextant »
44, Boulevard de Dunkerque
CS 90009
13572 MARSEILLE Cedex 2

.

*Pour en savoir plus : www.ird.fr/programmes-src/

**Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.**

# ANNEXE 1

## Exemples de JEAI créées ces dernières années

**Afin de clarifier les attentes du programme JEAI, plusieurs exemples de projets sélectionnés au cours des dernières années sont présentés ci-dessous. Ils sont tous différents, mais tous sont basés sur :**
**- un responsable avec des capacités de gestion d'équipe,**
**- un partenariat réel entre la JEAI et l'unité dite partenaire,**
**- un objectif de pérennisation sur le long terme.**

### ■ Identification et Modélisation des ressources en eau d'Altitude en fonction des variations du climat : vers la Gestion intégrée de l'eau dans les Andes de l'Equateur – JEAI IMAGE, Equateur (2008)

L'objectif de cette JEAI est d'ouvrir un nouveau champ de recherche complétant les travaux réalisés par l'Unité de recherche partenaire et de regrouper des chercheurs autour de nouvelles recherches et techniques, dans les domaines de la glaciologie/hydrologie des bassins d'altitude.

La JEAI et l'unité de recherche sont complémentaires et s'appuient mutuellement :
- l'unité partenaire mène des travaux de recherche en Equateur depuis plus de dix ans et a obtenu des résultats déterminants portant sur le site unique d'Antisana, alors que des techniques, comme la photogrammétrie permettent d'étendre les recherches pour estimer les surfaces/volumes des glaciers et leurs variations à d'autres massifs
- il existe des ingénieurs, des chercheurs et des étudiants formés individuellement à même de créer une équipe de recherche équatorienne partenaire de l'unité,
- l'unité souhaite poursuivre une dynamique de formation et asseoir le partenariat

La conjoncture est particulièrement favorable (i) retour en Equateur du responsable de l'équipe, suite à un partenariat avec l'unité de recherche depuis huit ans, (ii) établissement de l'équipe dans une grande université équatorienne (Escuela Politecnica Nacional-EPN), (iii) financement acquis d'une partie du projet par la SENACYT (agence de financement équatorienne) et (iv) la présence d'un vivier d'étudiants.

### ■ Gouvernance de l'Environnement marin et littoral en Algérie – JEAI GEMALIT, Algérie (2008)

L'équipe vise à former un groupe de travail pluridisciplinaire sur la thématique de la gouvernance des Aires marines protégées (AMP), étant donné l'actualité de cette thématique sur la Méditerranée. Elle vise à analyser les processus de gouvernance dans les AMP en Algérie.

Le projet s'appuie sur une équipe cohérente, complémentaire de l'unité de recherche partenaire. Cette association permet un travail comparatiste entre les recherches menées par l'unité en Afrique de l'Ouest, sur les basses vallées d'Afrique de l'Est et le travail mené par la JEAI au Maghreb. Le correspondant IRD apportera une expertise par l'étude anthropologique des représentations et des usages de la nature marine dans le cadre des AMP. Celui-ci contribuera au renforcement des capacités de l'équipe en participant aux cotés du responsable de la JEAI à l'animation scientifique de l'équipe et par le co-encadrement de certains étudiants. L'unité contribuera au développement des activités de recherche de la JEAI en lui facilitant l'accès à des ressources documentaires à travers son propre fonds, mais aussi aux fonds des institutions partenaires.

## Modélisation et Simulation Informatique des systèmes complexes – JEA MSI, Vietnam (2006)

Le thème central de recherche de la Modélisation et Simulation Informatique des systèmes complexes est divisé en trois thématiques : (i) modélisation et simulation pour l'aide à la gestion des catastrophes naturelles et la sécurité des populations ; (ii) modélisation et simulation des systèmes naturels complexes, applications à la gestion participative de ressources partagées ; (iii) modélisation et simulation d'environnements virtuels d'apprentissage collaboratif.

Le projet de JEAI a fait suite à six années de contact étroit entre les membres de la JEAI et l'unité de recherche partenaire : missions d'enseignements annuelles, co-encadrement de doctorants, rédaction conjointe de projets de recherche. L'objectif était de structurer la collaboration et d'envisager de développer des travaux communs plus ambitieux (projet de recherche internationaux, co-encadrement de doctorants, échanges de chercheurs), notamment en intégrant MSI dans le réseau de mathématiques appliquées de l'unité.

L'intérêt majeur de la collaboration et du succès de la JEAI tient au fait que (1) MSI présente une conjonction de chercheurs rassemblés sur une thématique porteuse et parfaitement en phase avec les recherches menées par l'unité partenaire. L'association des deux équipes a permis d'obtenir une masse critique idéale pour mener à bien des recherches communes sur les techniques de simulation informatique individu-centrées ; (2) MSI est de surcroît adossée à une formation en Master francophone de très haut niveau dont beaucoup d'étudiants sont désireux de poursuivre en thèse, ce qui représente un atout considérable et une chance de former à la recherche sur ces domaines de futurs professeurs ou cadres du pays. (3) Enfin, MSI est inscrite dans un contexte social et économique en mutation rapide, porteur de problématiques passionnantes liées à la sécurité des populations, à l'environnement ou à l'urbanisation et qui offre un terrain d'expérimentation idéal pour des recherches en modélisation et simulation, du fait de la disponibilité d'une infrastructure de base essentielle à ces recherches (informatique, télécommunications, etc.). Il est en outre probable que les modèles développés pour la réalité vietnamienne puissent être adaptés à d'autres contextes.

## Trypanosome Humaine Africaine – JEAI THA, Cameroun (2002)

Le projet concerne une étude pluridisciplinaire de la pérennisation et de la réémergence de la Trypanosomiase Humaine Africaine (THA) au Cameroun.

La réussite du projet d'équipe est basée sur le fait que la JEAI a eu ses programmes propres et des programmes en commun avec l'Unité de recherche partenaire, pour lesquelles elle a reçu un appui en équipement. L'unité a, en outre, apporté son expertise pour relire les projets de demande de financement et les projets de publications scientifiques.

# ANNEXE 2

## Définitions de termes spécifiques au programme

### ■ ■ Correspondant

Le correspondant d'une JEAI est un chercheur d'une unité de recherche placée sous la tutelle d'au moins un des membres de l'AIRD (CIRAD, Université française, Institut Pasteur, CNRS, INSERM, IRD) qui va plus précisément accompagner la consolidation de la JEAI en équipe de recherche. Ainsi son rôle est à dimension variable suivant le positionnement de la JEAI. En termes de recherche, la répartition des rôles doit être claire dès le montage de projets. Si toutes les recherches ne doivent pas êtres communes, il est souhaitable que le partenariat débouche sur des co-publications, que les partenaires soient éventuellement invités à des colloques par son intermédiaire. Souvent, le correspondant a un rôle dans le renforcement des capacités de l'équipe, notamment par le co-encadrement d'étudiants. Il est souhaitable qu'il accompagne le responsable de la JEAI dans l'animation scientifique de l'équipe.
Dès le montage du projet, il est le vecteur d'une stratégie de pérennisation de la coopération scientifique et non-exclusive avec au moins un des membres de l'AIRD en envisageant notamment le montage commun de réponses à des appels à projets.
Enfin, il doit promouvoir la JEAI au sein de son unité de recherche, ainsi qu'au sein des réseaux de recherche français ou internationaux d'intérêt dont les chercheurs font partie.

### ■ ■ Institution(s) de rattachement

Il s'agit des institutions employant les membres de la JEAI. A ce titre, elle(s) assure(nt) les charges qui leur revien(nent)t en tant qu'employeur(s). Elle(s) doit(vent) également appuyer l'équipe et favoriser sa consolidation. Aussi est-il important de l'(es) impliquer dès le montage du projet, notamment par un co-financement pécuniaire ou en nature.

### ■ ■ JEAI/Laboratoire Mixte International (LMI)

Un projet de JEAI n'est pas un projet de LMI. Le programme JEAI vise à soutenir la création ou le renforcement d'équipes de recherche qui se basent sur un programme de recherche. Un Laboratoire mixte international (LMI) est une structure opérationnelle de recherche et de formation, implantée physiquement dans les locaux d'un ou de plusieurs partenaire(s) du Sud, permettant la réalisation de projets conjoints de formation et de recherche autour d'une plate-forme scientifique commune (laboratoires, équipements, moyens informatiques, documentaires, etc…).
Ainsi, le LMI est une construction scientifique autour d'un laboratoire hors les murs, tandis que la JEAI est un projet de construction d'équipe au Sud, accompagné par une unité de recherche placée sous la tutelle d'au moins un des membres de l'AIRD.
En revanche, les JEAI qui auraient atteint une certaine envergure et qui le souhaiteraient, peuvent être amenées à constituer un LMI avec l'unité partenaire. Pour cela, le contexte doit être favorable et les conditions remplies. Inversement, une équipe participant à un LMI ne peut pas présenter un projet de JEAI.

### ■ ■ Représentant de l'IRD

L'IRD dispose de représentants à l'étranger chargés d'organiser ses collaborations avec ses partenaires. En ce qui concerne le programme JEAI, ils ont un rôle d'information lors du montage de projets et donnent un avis d'opportunité sur la sélection des JEAI, en fonction de leur connaissance des priorités de recherche et des problématiques locales ainsi que des recherches menées par l'IRD. Lors de la mise en œuvre des projets, ils sont le relai entre l'AIRD et le responsable de l'équipe pour la mise en place des financements et le suivi du projet d'équipe.